

FOIRE AUX QUESTIONS – Séjours de vacances à Bairon 2025

« Quels sont les horaires d'accueil ? »

L'accueil est échelonné : il se fait de 8h30 à 9h. Les départs des demi-pensionnaires se font entre 17 et 18h. Attention, le départ se fait à 17h30 le vendredi.

« Est-il obligatoire de fournir le brevet de natation 25m pour les séjours de 3 jours ? »

Pour le séjour « Entre terre et lac », il est obligatoire. Pour le séjour « Nature et aventure », il n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

« L'hébergement se fait en tente type Esterel, mais où se trouvent les sanitaires et les douches ? »

Les sanitaires et les douches se trouvent à l'intérieur de la salle polyvalente, tout comme la cuisine.

« Je compte payer mon séjour en bons MSA, dois-je avancer la somme ? »

Vous devez avancer le règlement du séjour en attendant vos bons MSA.

« Y-a-t-il des frais si nous souhaitons annuler le séjour de notre enfant ? »

Au-delà de 8 jours avant le séjour, il n'y a pas de frais d'annulation. Cependant, si vous annulez moins de 8 jours avant, il y aura 50 € de frais d'annulation sauf cas de force majeure.

« Est-ce que je peux avoir des nouvelles de mes enfants qui ne possèdent pas de téléphone personnel ? »

Les directrices du séjour possèdent un compte sur un blog en ligne qui permet aux parents de suivre la semaine de leur enfant en toute autonomie. Ce blog est accessible qu'aux parents des enfants dans le séjour, aucunes autres personnes ne peut y accéder.

« Comment je sais ce que mon enfant doit emporter avec lui pour sa semaine ? »

Un trousseau sera envoyé peu de temps avant le début de son séjour.

« Est-ce que je peux faire déposer et reprendre mon enfant par quelqu'un d'autre que moi ? »

Il nous faut simplement un mot de votre part, par mail ou par courrier pour nous démontrer que vous êtes d'accord et nous donner le nom et prénom de ces personnes susceptibles de reprendre votre enfant.